

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021, préparés par Daniel Tétreault, CPA inc., seront déposés devant le conseil municipal lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies qui aura lieu lundi le 7 mars 2022, à 20 h. La séance se tiendra à la salle l'Accueil située au 990, rue Principale à Poularies..

Donné à Poularies ce vingt-et-unième jour du mois de février 2022.



Katy Rivard, sec.-très./dir. gén.